



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service du sport
Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg

Aux directions d'établissements scolaire
du primaire, du secondaire 1 et du secondaire
2

Service du sport SSpo
Amt für Sport SpA

Chemin des Mazots 2, 1701 Fribourg
T +41 26 305 12 62
sportscolaire@fr.ch, www.sportfr.ch

—
Réf: jma
T direct: +41 26 305 12 61
Courriel: jean-marc.aebischer@fr.ch

Fribourg, le 6 février 2025

Les formations continues en lien avec l'éducation physique et sportive (eps)

Mesdames, Messieurs,

A titre informatif, nous vous adressons quelques explications en lien avec les formations continues en eps.

Pour les formations continues obligatoires, le Service du Sport (SSpo) collabore avec la DFAC (SEnOF, DOA, S2) pour en déterminer la pertinence et pour prévoir la programmation. En collaboration avec la Foco de la HEP, le SSpo se charge en principe de l'organisation de ces formations.

Pour une formation continue facultative (type cours à la carte, etc...) les directions d'établissement sont libres de faire le nombre de demandes de cours à la carte en lien avec l'eps qu'elles souhaitent sur une année scolaire. La demande de formation se fait par le biais du site de la HEP. La HEP prend ensuite contact avec le SSpo pour une analyse de la demande. Le SSpo donne sa décision, positive ou négative.

Le SSpo, en collaboration avec le formateur/didacticien de la HEP (M. A. Blanc), décide qui dispensera en tant qu'expert-e le cours à la carte. Cela peut être le collaborateur pédagogique du SSpo, un-e formateur-trice/didacticien-ne de l'Hep ou un-e autre expert-e en matière.

Le SSpo gère son propre budget pour les formations continues en lien avec l'eps. Ce budget n'est donc pas lié au SEnOF, ni au DOA, ni au S2, qui ont leur propre budget foco pour toutes les autres branches scolaires.

De ce fait, le SSpo finance les cours à la carte (rémunération des intervenants, evt location de matériel, salle de sport, etc...). Les participants n'ont en principe pas de frais à payer (exceptions : cours de base base pool, plus pool et bls/aed, matériel spécifique, etc.,....).

Il est par exemple possible de faire une demande de cours à la carte « évaluation en eps » proposé par le formateur/didacticien de la HEP sans que cela influence le quota ordinaire des cours à la carte à disposition ou la journée pédagogique. Une demande pour un cours « *à la carte* », aujourd'hui intitulé « **Proposition de formation** » doit être fait par le biais du site de la formation continue de la HEP de Fribourg.

A la fin de chaque cours une attestation de cours est délivrée par la HEP.

Tout en restant à votre disposition pour des compléments d'informations, nous vous adressons,
Mesdames et Messieurs, nos salutations sportives.

Jean-Marc Aebischer
Collaborateur pédagogique
